

# SAINT MÉARD DE GURÇON



ANDREW R.

***BULLETIN MUNICIPAL N° 13***

***DÉCEMBRE 2021***



## SOMMAIRE:

Sommaire	Page	1
Le mot du Maire	Page	1
Réunions du Conseil Municipal année 2021	Pages	2 à 16
Infos	Pages	16 à 20
Mots des associations	Pages	21 / 23
Calendrier des manifestations 2022	Page	24
Liste des associations	Page	25
Recensement	Page	26
Site mairie, page Facebook, Panneau Pocket	Page	27

### *LE MOT DU MAIRE*

St Méaroises, St Méarois

L'avenir d'un pays dépend généralement des décisions politiques, des décisions de nos institutions pour faire avancer notre vie économique, sociale, environnementale etc....

Un virus appelé COVID 19 est venu bousculer ce quotidien au niveau mondial. Il modifie nos priorités, nos comportements, nos habitudes. Dans des dizaines d'années, on parlera de lui sur les réseaux sociaux (anciennement appelés livres d'histoire !!). Il est un fait marquant de l'histoire du début du 21<sup>e</sup> siècle.

De ce fait, je pense aux personnes ayant été atteintes par ce virus avec plus ou moins de séquelles, voir décédées. Je pense aux personnels soignants confrontés à une surcharge de travail inédite, dans des conditions très difficiles.

Je pense aussi à nos commerçants, artisans, entreprises et à nos associations pour qui les conséquences sont lourdes sur l'avenir de leur activité.

Je pense à nos personnes âgées qui n'ont pas pu retrouver leur famille durant les périodes de confinements, à nos enfants qui n'ont pas pu profiter pleinement de leur jeunesse. Je pense et remercie, nos enseignants, notre personnel communal, nos élus qui s'investissent tous les jours dans un contexte très contraignant.

Comme si cela ne suffisait pas, ce virus se modifie (variant) donc il nous faut rester vigilants.

COMPANT SUR L'EFFICACITÉ de la vaccination et le respect des gestes barrières, j'espère que l'on pourra se retrouver autour de nos moments conviviaux (floralies, journée citoyenne, marchés gourmands et autres organisations de nos assos.

Vous trouverez dans ce bulletin, les projets à venir qui n'ont qu'un seul objectif :

#### ***BIEN VIVRE à St Méard***

Notre équipe municipale compte sur votre civisme et votre sens des responsabilités pour atteindre également cet objectif.

Les Fêtes de Noël et du Nouvel An approchent, je souhaite sincèrement qu'elles seront synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles.

Le conseil municipal, le personnel communal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux 2022

**Prenez soins de vous**

Cordialement

BARDE Cyril

Cette séance ordinaire s'est tenue à la salle des fêtes sous la présidence du Maire.

Membres présents : Cyril Barde, Jocelyne Arsigny, Paul Delhaye, Brigitte Carrier, Gérard Bonnamy, Gilberte Bragagnolo, Jean-Claude Pires, Benoît Radin, Dominique Lejas, Laetitia Dubourdy, Jean-Pierre Mignon, Maeva Petit Aurélie Minaud et Jérémy Costella

Membre excusé : Yoan Rivier,

Monsieur Delhaye Paul est élu secrétaire de séance.

**Demande de subvention à la DRAC de la Nouvelle Aquitaine pour les études d'Avant-Projet de la rénovation des toitures et façades de l'église**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DRAC Nouvelle Aquitaine qui indique pouvoir subventionner les études d'avant-projet des travaux de rénovation des toitures et façades de l'église. Le Conseil municipal après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de demander cette subvention d'un montant de 3 737 € et autorise le maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier.

**Mise aux normes des toilettes extérieures de l'école et création d'une salle de motricité**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chacun a reçu avec sa convocation, l'étude de faisabilité de la mise aux normes des toilettes extérieures de l'école avec création d'une salle de motricité. Le coût des travaux a été estimé à 268 367 €HT (travaux 236 970 €HT + honoraires diverses 31 397 €HT).

Il propose de demander des subventions sur cet investissement.

Le Conseil municipal après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de mise aux normes des toilettes extérieures de l'école avec création d'une salle de motricité, autorise le maire à demander les subventions de l'Etat pour 30 %, du Département pour 30 % et de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson pour 10 %.

**Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) pour l'année 2021**

L'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 porte dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion. Dans l'attente de nouvelles dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) a décidé la prorogation de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail pour l'année 2021. Sur proposition du maire, le conseil municipal propose de renouveler l'adhésion au pôle santé du CDG 24 et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

**Autorisation de paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

Le Maire indique que l'article L 1612-1 du code général des collectivités, prévoit qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date d'adoption du budget communal, il est possible de payer les dépenses de fonctionnement ainsi que les annuités d'emprunts et de percevoir les recettes. Par contre, sans autorisation du conseil municipal, il ne peut mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget (dans la limite de 25 % des dépenses inscrits au budget précédent).

Conformément aux textes applicables, le maire propose au conseil municipal de faire application de cet article, pour les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	16 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	100 000 €
	TOTAL	116 000 €

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**Renouvellement de la convention « fourrière » avec la SPA de Bergerac**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune n'est pas dotée d'une fourrière.

La Société Protectrice des Animaux de Bergerac assure ce service pour la commune depuis de nombreuses années. Il donne lecture de la proposition de renouvellement de la convention fourrière. Le prix de cette prestation est de 0,85 € par habitant. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au renouvellement de la convention fourrière avec la SPA de Bergerac et autorise le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

### **Mise en place de la vidéo-protection sur le carrefour des RD 32 ET RD 708, devant les bâtiments de la mairie et l'agence postale et devant l'école**

Dans le cadre de la prévention visant à lutter contre la délinquance, les services de gendarmerie ont recommandé au Maire, la mise en place de vidéo protection dans le bourg de la commune : au niveau du carrefour des deux routes départementales, devant le groupe scolaire et devant le bâtiment de la mairie et l'agence postale. Le Maire a sollicité plusieurs entreprises pour évaluer le coût de ses installations. Il donne lecture et explication de ce dossier. Le Conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de la mise en place de vidéo protection dans le bourg de la commune, choisit la société Csag Coprosécurit Radiosystem pour effectuer ces travaux au coût de 10 664,12 €HT (soit 12 796,94 €TTC), charge le Maire de demander les autorisations à la Préfecture de la Dordogne, autorise le Maire à demander les subventions pour cet investissement à l'Etat (30 % au titre de la DETR et 30 % au titre du FIPD).

### **Adoption du règlement intérieur du pôle santé**

Monsieur le maire rappelle que chaque membre de l'assemblée délibérante a reçu par mail le projet de règlement intérieur du pôle santé. Il en donne lecture. Après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement intérieur du pôle santé qui s'imposera à tout locataire dudit pôle santé.

### **Gel de la révision des loyers pour l'année 2021**

Monsieur le Maire propose, compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences sur les ressources des locataires, de ne pas appliquer de révision sur les différents loyers pour l'année 2021. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

### **Accord de principe pour la vente du chemin rural sis Le jard**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de Monsieur et Madame VOULGRE Bernard et Monsieur et Madame MINEUR Jean-Bernard se proposant d'acheter le chemin rural sis "Le Jard" longeant leurs parcelles cadastrées respectivement section AV n°183 et section AV n°161. Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, donne son accord de principe à cette aliénation, fixe le prix de vente à 0,30 € le m<sup>2</sup>, décide que tous les frais relatifs à cette aliénation seront à la charge des acquéreurs et autorise le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire et à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

### **Réunion de la commission Aménagement de l'espace**

Monsieur Bonnamy a assisté à la commission de la Communauté de Communes Montaigne Montravel Gurson. Une présentation du Plan Local d'Urbanisme a été faite aux nouveaux élus. Sa révision a été abordée. Si celle-ci devenait effective, le PLUi actuel n'aurait plus valeur de Scot. Il faudrait donc adhérer à un autre Scot (celui de Bergerac ou celui de Libourne).

### **Photovoltaïque au sol**

Le Maire indique que l'entreprise AEDES démarche les communes de la Communautés Montaigne Montravel Gurson pour la pose de panneaux photovoltaïques surélevés pour permettre une activité agricole. La recherche d'emplacements se fait en accord avec la DDT et la chambre d'agriculture. Le Maire propose au conseil municipal de demander à cette entreprise de venir présenter son projet lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### **Projet alimentaire communautaire**

Monsieur Marceteau, président de la commission « développement durable » de la communauté de communes, propose de rencontrer le conseil municipal pour présenter ce projet communautaire. Le conseil est d'accord pour que cette rencontre ait lieu lors de la prochaine assemblée délibérante.

### **Dépôt du Brandeau**



Pour faire suite à la réunion qui a eu lieu sur site, le maire a demandé à la préfecture si la mise aux normes de ce bâtiment pouvait entrer dans le cadre du plan de relance. La réponse est négative car il a vocation à être loué.

Le maire a pris contact avec le service ingénierie de l'ATD (Agence Technique Départementale) pour chiffrer les travaux à réaliser.

### Dépôt du Bourg

La démolition de l'ancien dépôt des cantonniers situé dans le bourg interviendra au mois d'avril 2021.

### Toilettes publiques

Le plombier rencontre de difficultés de livraison des matériaux. Il interviendra dès que possible.

### Création d'une « commission jeunes »

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à la mise en place d'une commission dédiée aux Jeunes de la commune. Cette commission composée d'élus et de jeunes st Méarais (entre 12 et 18 ans) serait un lieu d'échanges.

### Questions diverses :

Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires de la pizzeria « Ah la pizza » qui souhaitent que le conseil municipal retire son autorisation de stationner au camion ambulant présent le jeudi soir devant la salle des fêtes. Le maire rappelle que les commerçants ambulants paient un droit de place de 2 € et un forfait électricité de 2 € soit 4 € par jour de présence.

Il est rappelé que ce camion est présent sur la commune depuis 2013 soit avant l'installation de la pizzeria. Depuis le couvre-feu, ce camion ambulant n'est plus présent sur la commune alors que la pizzeria propose un service de livraison à domicile.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'éviction du camion pizza ambulant. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir l'accueil du camion ambulant sur la place de la salle des fêtes lorsque la crise sanitaire le permettra.

Par ailleurs, le maire demande au conseil de réfléchir à la possibilité d'instaurer un forfait annuel au lieu d'un forfait journalier.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mars 2021 à 18 h 30

Cette séance ordinaire s'est tenue à la salle des fêtes sous la présidence du Maire.

Membres présents : Cyril Barde, Jocelyne Arsigny, Paul Delhaye, Brigitte Carrier, Gilberte Bragagnolo, Jean-Claude Pires, Dominique Lejas, Jean-Pierre Mignon, Maeva Petit Aurélie Minaud et Jérémy Costella

Membres excusés : Gérard Bonnamy, Benoît Radin, Laetitia Dubourdy, Yoan Rivier,  
Madame Brigitte Carrier est élue secrétaire de séance.

### Approbation du compte de gestion 2020 :

Mr le maire donne lecture du compte de gestion 2020 établi par le trésorier public. Ce document fait apparaître les éléments suivants :

<b>RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE</b>			
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	771 700,00	926 600,00	1 698 300,00
Titres de recettes émis	289 893,33	668 686,82	958 580,15
Réductions de titres			
Recettes nettes	220 988,90	668 686,82	958 580,15
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	771 700,00	926 600,00	1 698 300,00
Mandats émis	90 801,97	470 137,44	560 939,41
Annulations de mandats		6 237,43	6 237,43
Dépenses nettes	90 801,97	463 900,01	554 701,98
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	199 091,36	204 786,81	403 878,17

Déficit			
---------	--	--	--

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

### Etude et vote du compte administratif 2020 :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2020 et en donne explication. Il laisse la présidence à Madame Brigitte CARRIER et quitte la séance. Après avoir constaté que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion du Trésor Public, le conseil municipal vote à l'unanimité ce compte administratif 2020 qui fait ressortir les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>			
Réalisations 2020	463 900,01	668 686,82	204 786,81
report 2019		424 692,84	424 692,84
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>463 900,01</b>	<b>1 093 379,66</b>	<b>629 479,65</b>
<b>Section d'investissement</b>			
Réalisations 2020	90 801,97	289 893,33	199 091,36
Report 2019	154 365,72		-154 365,72
<i>Sous total avant les restes à réaliser</i>	<i>245 167,69</i>	<i>289 893,33</i>	<i>44 725,64</i>
<i>Restes à réaliser</i>	<i>239 400,00</i>	<i>145 800,00</i>	<i>-93 600,00</i>
<b>Section d'investissement</b>	<b>484 567,69</b>	<b>435 693,33</b>	<b>-48 874,36</b>

#### Détail des restes à réaliser :

Dépenses : réfection des différentes toitures communales, menuiserie du logement communal, éclairage du parking du pôle santé, borne incendie au lotissement Bellevue, clôture du pôle santé, création de toilettes publiques, rénovation de l'église.

Recettes : subventions pour la rénovation de l'église et la création des toilettes publiques.

Monsieur le Maire regagne la salle et reprend la présidence de la séance. Il remercie le conseil municipal de sa confiance.

### Affectation du résultat de fonctionnement 2020 :

Affectation en investissement du résultat de fonctionnement : 48 874,36 €

Solde en report à la section d'investissement : 44 725,64 €

Solde en report à la section de fonctionnement : 580 605,29 €

### Mise en place d'un projet alimentaire sur le territoire de la Communauté de Communes Montaigne

#### Montravel et Gurson

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes Montaigne Montravel Gurson souhaite mettre en place un projet alimentaire sur son territoire. Il a demandé à Monsieur Marceteau, vice-président de la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson en charge de la commission « développement durable » de venir exposer les éléments de ce dossier. Après explications et débat, le Maire redonne lecture du courrier co-signé par Monsieur Thierry BOIDE, président de la CDC MMG et Monsieur Christophe MARCETEAU, vice-président en charge du développement durable. Au vu des éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au lancement de l'étude du projet alimentaire à savoir : un état des lieux des ressources, répertorier les besoins, fixer les objectifs à court, moyen et long termes et la faisabilité technique et financière.

### Annulation des droits de place et forfait électricité des commerçants ambulants pour l'année 2020:

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences sur les commerçants, il propose de ne pas faire payer les droits de place et d'électricité des commerçants ambulants pour l'année 2020. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ne pas recouvrer les droits de place et les forfaits électricité pour l'année 2020.

### Révision des tarifs des marchands ambulants pour l'année 2021 :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que par délibérations en date du 9 avril 2015 et du 24 septembre 2019, il a été instauré un droit de place et un forfait électricité calculés sur les jours de présence des commerçants ambulants. Le maire propose au conseil municipal de modifier cette perception et propose de fixer une redevance annuelle sur la base de 47 semaines soit un forfait annuel de 94 € pour l'emplacement (2 € x 47 semaines) et 141 € pour l'électricité (3 € x 47 semaines). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



### Maintenance du système d'éclairage connecté du stade pour les secours hélicoptés :

Monsieur le maire indique que la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson prend en charge le système d'éclairage connecté du stade pour les secours hélicoptés. Il s'agit d'un coffret connecté qui permet l'éclairage du stade depuis l'hélicoptère des services de secours. Le Maire propose de prendre en charge la maintenance de ce matériel mis en place par la société HIS (Hélicoptère Ingénierie Système). Il donne lecture du devis d'un montant de 250 €HT (300 euros TTC). Le conseil municipal prend à l'unanimité la délibération correspondante.

### Motion sur le maintien des bureaux de Poste en Dordogne

Monsieur le Maire donne lecture de la motion proposée par l'Union des Maires de la Dordogne sur le maintien des bureaux de Poste en Dordogne. Le conseil municipal soutient la demande faite à la Direction de la Poste de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne et surtout, prenant en compte la situation particulière du moment, de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points de contact tels que définis par le Contrat tripartite.

### Achat de matériel à la cantine dans le cadre du plan de relance :

Dans la cadre du plan de relance, l'Etat propose aux collectivités de financer à hauteur de 3000 € l'achat de matériel pour les cantines scolaires. Madame Carrier et Monsieur Mignon sont chargés de ce dossier. Ils demanderont des devis pour le remplacement du fourneau actuel qui est très vétuste, l'achat d'un chariot supplémentaire de service et peut-être une trancheuse.

### Projets travaux :

- La pose d'un poteau incendie sera effectuée lors des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif par la communauté de communes.
- Chaque conseiller municipal a reçu un estimatif des travaux de rénovation de l'église. Ce montant n'est pas définitif. Il devra être affiné lors d'un entretien avec Monsieur Joudinaud, architecte à qui la maîtrise d'œuvre a été confiée.
- Le maire indique qu'il a reçu, avec les adjoints, Monsieur Bonnet chargé de l'étude de faisabilité de mise aux normes des toilettes extérieures de l'école et de la rampe d'accès aux personnes handicapées, de création d'une salle de motricité et d'aménagement du préau. Une nouvelle estimation sera remise en mairie rapidement afin de déposer la demande de subvention au conseil départemental.

Madame Carrier indique qu'elle a participé à une réunion de la commission « action sociale » de la communauté de communes. Le compte rendu est en ligne sur le site de la communauté (rubrique la cdc puis documents) : <https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr>

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021 à 19 h

Cette séance ordinaire s'est tenue à la salle des fêtes sous la présidence du Maire.

Membres présents : Cyril Barde, Jocelyne Arsigny, Paul Delhaye, Brigitte Carrier, Gérard Bonnamy, Gilberte Bragagnolo, Jean-Claude Pires, Benoît Radin, Dominique Lejas, Jean-Pierre Mignon, Aurélie Minaud et Jérémy Costella

Membres excusés : Laetitia Dubourdy, Yoan Rivier, Maeva Petit

Madame Brigitte Carrier est élue secrétaire de séance.

### Présentation des indemnités versées aux élus en 2020.

Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) mentionne que les indemnités, de toute nature, perçues au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local, doivent être communiquées chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de cet état et le conseil municipal prend acte de cette présentation.

### Etude et vote des taux des taxes locales directes :

Arrivée de Madame ARSIGNY.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elles percevront en lieu et place la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le législateur a prévu une compensation à l'euro près, de la perte de recettes fiscales pour chaque catégorie de collectivité. Pour cela, l'article 16 de la loi de finances 2020 met en place un mécanisme de correction (le coefficient correcteur) destiné à égaliser les produits avant et après la réforme :

- si la collectivité est surcompensée (coefficient correcteur inférieur à 1), elle devra reverser une part de sa fiscalité,

- si la collectivité est sous-compensée (coefficient correcteur supérieur à 1), elle percevra un complément de fiscalité.

Il est à noter que ce coefficient correcteur déterminé en 2021, sera figé pour les années à venir. Pour notre commune, le coefficient correcteur est de 0,644322. La commune devra reverser la somme de 86 122 € au fonds de péréquation.

Pour les contribuables, cette réforme ne présentera pas d'augmentation in fine.

Après étude, le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux communaux des taxes locales directes qui seront les suivants :

BASES	SANS AUGMENTATION	
	TAUX	PRODUIT
Taxe foncière sur le bâti 677 200 €	35,75 %	242 099 €
Taxe foncière sur le non bâti 71 600 €	52,10 %	37 304 €
Cotisation foncière des entreprises 36 200 €	17,13 %	6 201 €
<b>TOTAL DES PRODUITS :</b>		<b>285 604 €</b>

Pour information, les taux moyens communaux sont de :

	Au niveau national	Au niveau départemental
Taxe foncière sur le bâti	47,60 %	54,01 %
Taxe foncière sur le non bâti	49,79 %	88,08 %
CFE	26,45 %	Non communiqué

### Etude et vote du budget 2021 :

Arrivée de Monsieur Lejas.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a reçu avec sa convocation une proposition de budget 2021. Il demande si chacun a pu l'étudier. Il précise que ce budget sera voté au chapitre. Il donne lecture de ce document prévisionnel et en donne les explications. Il donne également lecture de l'état de la dette. Actuellement, la commune a 6 contrats en cours pour une annuité de 50 062,02 €. 2 emprunts se terminent en 2023, 2 autres en 2025, puis 1 en 2026, le dernier en 2030. Le maire précise que les taux sont encore bas, il serait intéressant de faire une demande pour les investissements à venir.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget 2021 :

Libellés		Budget 2020	Budget 2021
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		900 000,00	<b>1 080 000,00</b>
11	Charges à caractère général	285 500,00	336 127,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	304 300,00	299 500,00
14	Atténuations de produits	26 500,00	26 500,00
65	Autres charges de gestion courante	72 806,00	73 100,00
66	Charges financières	6 500,00	5 500,00
67	Charges exceptionnelles	729	731,00
22	Dépenses imprévues	40 000,00	42 500,00
23	Virement à la section d'investissement	154 165,00	284 142,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500,00	11 900,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>		900 000,00	<b>1 080 000,00</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	424 692,84	580 605,29
13	Atténuations de charges	100,00	574,71



70	Ventes de produits	21 800,16	25 750,00
73	Impôts et taxes	243 200,00	259 500,00
74	Dotations, subventions et participations	189 500,00	193 000,00
75	Autres produits de gestion courante	20 490,00	20 550,00
76	Produits financiers	10	10,00
77	Produits exceptionnels	207	10,00

<b>Dépenses d'investissement</b>		746 900,00	<b>810 000,00</b>
204	Subvention d'équipement (casernes pompiers)	12 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 100,00	3 100,00
21	Immobilisations corporelles	42 065,00	71 595,00
23	Immobilisations en cours	485 000,00	687 505,00
16	Emprunts (remboursement du capital)	50 369,28	47 800,00
001	Déficit reporté	154 365,72	0,00
<b>Recettes d'investissement</b>		746 900,00	<b>810 000,00</b>
001	Résultat d'investissement reporté	0	44 725,64
10	Fctva	75 000,00	22 000,00
13	subventions d'équipement	485 944,00	148 058,00
16	Emprunt et dettes assimilées		250 000,00
165	dépôt et caution	369,28	300,00
1068	Affectation du résultat de fonctionnement	21 921,72	48 874,36
021	Virement de la section de fonctionnement	154 165,00	284 142,00
40	Opérations de transferts entre sections	9 500,00	11 900,00

#### Délibération d'approbation de l'avant-projet détaillé des travaux de rénovation de l'église :

Les travaux comprendront les corps de métiers suivants : maçonnerie, pierre de taille, charpente, couverture, menuiserie et protection contre la foudre. Ils se réaliseront en trois phases de respectivement 280 404,94 €HT, 323 116,18 €HT et 110 016,18 €HT soit un total de 713 534,30 €HT. A cela, s'ajoutera peut-être une quatrième phase pour l'intérieur de l'édifice (réfection du sol et de l'électricité).

Le financement s'effectuera non seulement par des subventions de la DRAC, de la Région, du Département et de la communauté de communes mais aussi par un emprunt de 250 000 € et un autofinancement communal de 375 000 € (soit environ 125 000 €/an sur trois ans).

#### Délibération d'approbation du projet d'aménagement du préau de l'école avec mise aux normes des toilettes extérieures, création d'une salle de motricité :

Arrivée de Monsieur Radin.

Chaque conseiller a reçu la deuxième étude de faisabilité du projet d'extension et d'aménagement du préau avec la mise aux normes des toilettes extérieures, la création d'une salle de motricité ainsi que la mise aux normes de l'accès handicapé à la cour. Cette étude de faisabilité fait ressortir un coût prévisionnel de 181 220 € HT.

Madame Arsigny signale qu'il faudra reprendre les plans car l'accès aux toilettes extérieures doit pouvoir se faire sans passer par la salle de motricité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le projet d'aménagement du préau de l'école, de mise aux normes des toilettes extérieures et de l'accès handicapé à la cour.

Il autorise le maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et indique que la procédure de marché de travaux se fera en procédure adaptée.

#### Signature d'une convention pour l'accueil des exécutants de Travaux d'intérêt Général (TIG) :

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par le référent territorial du Tribunal judiciaire pour l'accueil de personnes condamnées à effectuer des travaux d'intérêt général. La commune serait sollicitée au plus une à deux fois par an pour des peines de courte durée. Les travaux proposés seront en rapport avec le service technique pour de l'entretien des espaces verts ou des bâtiments (nettoyage, peinture...). Le maire précise que la commune ne sera pas obligée de répondre favorablement à chaque sollicitation du tribunal.

Monsieur Bonnamy précise qu'il y aura lieu de demander l'accord du personnel communal chargé d'encadrer les personnes accueillies.

Le Conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire à signer la convention correspondante.

#### Adressage :

La commission a finalisé la détermination des noms de voies. Elle sera adressée par mail à chaque conseiller. Cette liste sera étudiée et validée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Une interrogation subsiste sur la nomination ou pas des allées privées desservant une ou plusieurs habitations.

La question sera posée à l'ATD 24 chargée de l'aide technique et administrative du dossier.

#### Questions diverses :

- Annulation de la fête cantonale 2021

- Le maire indique qu'il a reçu une demande de location pour le logement situé 178 bis, rue de Ste Foy. Bien que vacant, il ne peut être loué car encore meublé par les biens du précédent locataire décédé. La situation s'éternisant, le conseil décide de vider le logement et de stocker les meubles dans le sous-sol du pôle santé.

Une visite du logement sera effectuée par les élus pour vérifier s'il le logement nécessite des travaux ou peut être mis à la location de suite.

- Commission de développement durable de la communauté de communes : une étude est en cours pour recenser les dépenses alimentaires liées aux cantines scolaires sur les années 2017, 2018 et 2019. Mesdames Minaud et Carrier sont chargées de ce dossier.

- Elections 2021 : les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Une organisation spéciale sera mise en place en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

- Commission urbanisme de la communauté de communes : Monsieur Bonnamy a assisté à cette réunion ayant pour objet la révision simplifiée du PLUi et l'ouverture d'une ou deux Maisons France Services sur le territoire de la communauté de communes. Ce compte rendu est en ligne sur le site de la communauté de communes sur le lien : <https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr/conseils-communautaires.html>

- Une psychologue a fait une demande de location au pôle santé. Monsieur le Maire doit prendre contact avec elle.

-----

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021 à 18 h 30

Cette séance ordinaire s'est tenue à la salle des fêtes sous la présidence du Maire.

Membres présents : Cyril Barde, Jocelyne Arsigny, Paul Delhaye, Brigitte Carrier, Gérard Bonnamy, Gilberte Bragagnolo, Benoît Radin, Dominique Lejas, Laetitia Dubourdy, Jean-Pierre Mignon et Jérémy Costella

Membres excusés : Jean-Claude Pires, Aurélie Minaud, Maeva Petit et Yoan Rivier

Monsieur Benoit Radin est élu secrétaire de séance.

#### Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de l'église :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de lancer le marché de travaux pour l'ensemble des tranches de rénovation de l'église. Il y a lieu de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour fixer le coût prévisionnel des travaux définitifs à l'issue de la phase AVP (713 534,30 €HT) et de fixer le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre. Le maire en donne lecture et précise que le taux de rémunération du maître d'œuvre reste inchangé à 10 % soit une rémunération de 71 353,43 €HT (85 624,12 €TTC). Le conseil municipal prend, à l'unanimité, la délibération correspondante.

Arrivée de Monsieur Lejas.

#### Suppression des régies de cantine et garderie :



Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été créé par délibération :

- du 1<sup>er</sup> mars 2001 une régie pour encaisser les recettes de la garderie périscolaire
- du 18 octobre 2004 une régie pour encaisser les recettes de la cantine scolaire.

Il informe le conseil municipal de la réforme de gestion des espèces par le Trésor Public qui impacte les modalités de fonctionnement des régies, engendre des frais pour la commune (achat des sacs scellés, deux déplacements par mois des régisseurs...) et un surcroît de travail pour les régisseurs. Il propose au conseil municipal de supprimer ces deux régies et d'encaisser les recettes respectives par émission de titres de recette. Les parents recevront un titre regroupant les sommes dues au titre de la cantine et de la garderie. A réception, ils auront quatre possibilités de modes de paiement : le paiement en ligne via le site « [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) », le paiement par chèque, le paiement en espèces ou en carte bancaire dans un centre de paiement de proximité (tabac-presse-station-service de St Méard) sur présentation de titre. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et prend la délibération correspondante.

#### **Admission en non-valeur de créances non recouvrées :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Trésorier public de Montpon-Ménéstérol lui a adressé une liste de créances de 2015 à 2019. Malgré les démarches faites par le Trésor Public, des créances n'ont pu être recouvrées. Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur leur admission en non-valeur. Le montant total de ces cinq années s'élève à 489,86 €. Le conseil municipal émet un avis favorable et prend à l'unanimité la délibération correspondante.

#### **Extension du columbarium :**

Monsieur le Maire indique que tous les cavurnes du columbarium ont été achetés. Il y a donc nécessité de procéder à son extension. Il indique avoir contacté quatre agences de pompes funèbres et donne lecture des deux devis reçus. Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, choisit les pompes funèbres AUTHIER pour réaliser l'extension du columbarium au prix 640 €TTC le cavurne posé et autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Organisation des bureaux de vote :**

Les élections départementales et les élections régionales auront lieu les mêmes jours : 1<sup>er</sup> tour le dimanche 20 juin 2021 et second tour le 27 juin 2021.

Compte tenu des restrictions sanitaires, les deux bureaux de vote seront installés dans la salle des fêtes. Un circuit sera organisé pour que les électeurs ne se croisent pas. Il est demandé aux électeurs, dans la mesure du possible, d'utiliser leur stylo pour signer la liste d'émargements.

Il est donné à chaque conseiller municipal son tour de garde. Il est très important que chacun se rende disponible pour assurer les tours de garde et les opérations de dépouillement.

Arrivée de Madame Dubourdy.

#### **Achat de matériel pour la cantine scolaire :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de France Relance, il est possible de bénéficier de subvention pour l'achat de matériel à la cantine scolaire. Il est nécessaire de s'équiper d'un fourneau gaz équipé d'une plaque plancha, d'un trancheur, d'un mixeur plongeant, d'un robot de cuisine (pétrin + hachoir), d'une desserte de service et d'un meuble bas en inox pour stocker le matériel.

Compte tenu des 9.894 repas servis pendant l'année scolaire 2018-2019 (année de référence), la commune peut prétendre à une aide financière de 8 325,80 €. Il est donné lecture des premiers devis reçus. Ces derniers doivent être complétés. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide l'achat du matériel décrit ci-dessus, demande la subvention France Relance en faveur des cantines scolaires et autorise le maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Logements 178 et 178 bis rue de Ste Foy :**

Logement 178 rue de Ste Foy : des travaux sont à prévoir : rénovation de la salle de bain (remplacement de la baignoire par une douche, carrelage), peinture de l'intégralité du logement. Des devis ont été reçus en mairie. D'autres sont à venir.

Logement 178 bis rue de Ste Foy : le logement a été vidé et remis en état. Il sera loué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 à Monsieur Turenne Tom.

#### **Questions diverses :**

- Adhésion à la fondation du patrimoine pour un coût de 75 €. Cette fondation sera sollicitée lors des travaux de rénovation des façades et toitures de l'église.

- Lecture du projet du SMD3 pour le recyclage des masques. Le syndicat propose de mettre à disposition des communes des bornes de récupération des masques usagés afin de les recycler.

- conseil d'école exceptionnel : à l'unanimité, les membres du conseil d'école a validé le renouvellement de la dérogation du rythme scolaire permettant de maintenir l'école sur 4 jours.

-----

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021 à 18 h 30**

Cette séance ordinaire s'est tenue à la salle des fêtes sous la présidence du Maire.

Membres présents : Cyril Barde, Jocelyne Arsigny, Paul Delhaye, Brigitte Carrier, Gérard Bonnamy, Gilberte Bragagnolo, Dominique Lejas, Benoît Radin, Jean-Pierre Mignon, Maeva Petit et Jérémy Costella.

Membres excusés : Jean-Claude Pires, Laetitia Dubourdy, Aurélie Minaud et Yoan Rivier

Madame Gilberte Bragagnolo est élue secrétaire de séance

**Délibération confiant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'école :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux à l'école : mise aux normes de l'accès PRM à la cour, mise aux normes des toilettes extérieures, aménagement du préau et création d'une salle de motricité. Il a procédé à l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre et donne le nom des entreprises ayant déposées une offre : AP2R, Eirl Cédric Bonnet Architecte. La troisième entreprise n'a pas souhaité faire une offre.

La commission communale des marchés adaptés s'est réunie ce jour et a établi les critères de choix : taux d'honoraires, missions réalisées sur travaux équivalents. Après étude des dossiers, la commission a porté son choix sur l'Eirl Cédric Bonnet Architecte qui a obtenu la meilleure note.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme le choix de la commission communale des marchés adaptés et autorise le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier.

**Délibération pour le renouvellement du photocopieur de la mairie :**

Le contrat de location et de maintenance du photocopieur du secrétariat de la mairie expire le 5 septembre 2021. Afin de procéder à son renouvellement, le maire a procédé à la consultation de quatre fournisseurs. Le maire donne lecture des devis reçus :

DESCRIPTIF	SHARP	MECANOGRAPHIE	ARIANE	DMC
Photocopieur laser N/B	x	x	x	x
Photocopieur laser Couleur	x	x	x	x
Vitesse (en pages/minute) :	26	25	26	25
Format A4 + A3	de 60 g à 256 g	de 60 g à 300 g	60 g à 256 g	de 60 g à 300 g
Liaison avec les postes informatiques	x	x	x	x
Fonction Scanner	x	x	x	x
Fax avec routage vers messagerie	x	x	x	x
Meuble de support	x	x	x	x
Commande automatique des toners	x	x	x	x
Lecteur de clé en façade	x	x	x	x
Wifi +scan et copie vers mobile	x	x	x	x
Prix de la location au trimestre	162	220,50	206,70	177
Prix de la copie noir et blanc	0,0029	0,0048	0,0035	0,0034
Prix de la copie couleur	0,029	0,045	0,035	0,034

Le  
Cons  
eil  
Muni  
cipal,  
aprè  
s  
étud  
e et  
en  
avoir  
délib  
éré,  
à  
l'una  
nimit  
é,

choisit la proposition de SHARP pour la location et la maintenance du nouveau photocopieur de la mairie et autorise le maire à signer toute pièce et acte se rapportant à ce dossier.



### Délibération pour contracter un emprunt :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2021, il a été prévu de contracter un emprunt de 250.000 € pour financer des travaux d'investissement : rénovation des toitures et façades de l'église, mise aux normes et aménagement du préau de l'école. Elle indique qu'il a contacté trois organismes bancaires : le crédit agricole, la banque des territoires et la caisse d'épargne. Il donne les propositions reçues qui sont toutes à taux fixe sur respectivement sur 8 ans, 10 ans, 12 ans et 15 ans :

- la caisse d'épargne : 0,57 % - 0,72% - 0,84 % et 1,01 % avec commission d'engagement de 300 €.
- le crédit agricole : 0,57 % - 0,67 % - 0,79 % et 0,95% avec frais de dossier de 200 €.

La banque des territoires n'ayant pas fait de proposition. Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité décide de contracter le prêt auprès du crédit agricole selon les conditions ci-dessous et autorise le maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier :

- montant : 250.000 €
- Durée du prêt : 10 ans
- Taux fixe : 0,67 %,
- Frais de dossier : 200 €
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Versement des fonds : janvier 2022

### Délégation au maire en matière d'encaissement des recettes exceptionnelles

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L2122-23 ;

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour tout ou en partie, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions du ressort du Conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration sous le contrôle du conseil municipal dans certaines matières qui peuvent être déléguées ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier au maire, par délégation et pour la durée de son mandat, les compétences ci-après :

- \* accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
- \* aliéner de gré à gré les biens mobiliers jusqu'à 2.000 € ;

Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

### Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité sur service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020.

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020 adopté par le comité syndical du SMDE 24 dans sa séance du 24 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, prend acte de cette présentation

### Sollicitation d'exonération des taxes locales sur les meublés de tourisme

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail par lequel un propriétaire de gîte classé 3 étoiles, demande l'exonération de la part communale sur la taxe d'habitation et la taxe foncière de cet immeuble. Après en avoir délibéré et compte tenu que ce bâtiment est un immeuble de rapport, le conseil municipal rejette cette requête.

### Contrôle des points d'eau incendie :

Monsieur le Maire indique que le SDIS 24 ne fait plus le contrôle périodique et gratuit des points d'eau incendie. Néanmoins, il peut procéder à ce contrôle tous les deux années en passant une convention. Le tarif est actuellement de 20 € par point d'eau incendie.

Le maire a demandé à Suez, compagnie fermière de l'adduction d'eau potable, un devis pour l'entretien et le contrôle des points d'eau incendie.

Le dossier est mis en attente, il sera étudié au prochain conseil lorsque Suez aura répondu.

Le maire donne lecture d'un courrier par du Syndicat Mixte Périgord Numérique qui indique que les travaux de la phase 2 du déploiement de la fibre concerne 391 communes du département dont la nôtre. Une opération de relevé des boîtes aux lettres sera faite prochainement.

Le Maire profite de l'occasion pour rappeler aux élus de la commission « adressage » qu'il est impératif de s'inscrire aux formations de l'ATD pour poursuivre l'adressage de la commune.

#### **Conseil de classe :**

Le dernier conseil de classe a eu lieu le 28 juin 2021 : les effectifs de la prochaine rentrée sont en baisse, bilan des axes développés dans le projet de secteur et des projets pédagogiques du RPI, demandes de travaux à réaliser par les communes.

#### **Vérification des aires de jeux et équipement de stades :**

Une réunion entre les élus de la communauté de communes pour envisager une commande groupée pour la vérification des aires de jeux, cages de foot et autres installations soumis à cette réglementation. Diverses communes ont présenté des devis ; le devis présenté par l'entreprise contactée par St Méard de Gurçon semble la moins onéreuse. Monsieur le Maire de Vélines se charge de négocier les tarifs pour l'ensemble des communes.

#### **Sinistre logement communal :**

Un dégât des eaux a eu lieu dans la soirée du 26 juin 2021 au logement situé 20 rue de l'école. Le Maire explique que le chéneau de la toiture a été mal réalisé. Les pluies importantes du mois de juin ont nettoyé les toitures, les mousses se sont accumulées et le chéneau a débordé. Un abat d'eau est tombé par le plafond d'une chambre du logement provoquant d'importants dégâts. Une expertise est programmée le lundi 2 août 2021.

#### **Points d'apports volontaires des ordures ménagères (PAV) :**

Monsieur le Maire indique que les riverains de la salle des fêtes ne peuvent pas manger dehors tant l'odeur émanant des PAV est infecte. Il rappelle que le syndicat avait prévu 3 à 4 lavages par an des bornes. Malheureusement, suite à l'absence de plusieurs agents, cette opération s'est arrêtée avant d'arriver sur notre commune. Le Maire va renouveler sa demande de déplacer les PAV de la rue des écoles et de la salle des fêtes vers les étangs communaux. Il va voir s'il est possible de créer une plateforme sur le terrain communal après la station d'épuration. L'ensemble des membres du conseil municipal est conscient que l'installation des PAV à proximité des habitations n'est pas adéquate et présente des nuisances tant olfactives, auditives que visuelles (incivilité de certains qui déposent leur sac au pied ou sur la borne).

#### **Ancien dépôt des cantonniers :**

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau devis reçu pour refaire la toiture du local. Le conseil municipal avant de lancer des travaux, devra déterminer le devenir de ce local : création de garages, vente ... Madame Carrier aimerait que la commune crée une salle pour les jeunes de la commune.

#### **Commission Economie de la CDC :**

Madame Arsigny indique qu'elle a assisté à une réunion où le cabinet d'étude mandaté par la Communauté de communes a fait le retour de son étude pour dynamiser les perspectives économiques du territoire.

-----

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021 à 18 h 30**

Cette séance ordinaire s'est tenue à la salle des fêtes sous la présidence du Maire.

**Membres présents :** Cyril Barde, Jocelyne Arsigny, Paul Delhaye, Brigitte Carrier, Gérard Bonnamy, Gilberte Bragagnolo, Jean-Claude Pires, Benoît Radin, Jean-Pierre Mignon, Aurélie Minaud, Maeva Petit et Jérémy Costella.

**Membres excusés :** Dominique Lejas, Laetitia Dubourdy et Yoan Rivier  
Madame Aurélie Minaud est élue secrétaire de séance

#### **Choix des entreprises pour les travaux de rénovation de l'église**

Le Maire indique au conseil municipal que lors de la réunion du 11 octobre 2021 à 17h45, la commission communale des marchés à procédure adaptée a étudié, avec le concours du maître d'œuvre, les offres reçues pour les travaux de rénovation de l'église et a procédé aux choix des entreprises. Il remet à chaque conseil municipal présent, une copie de l'étude des offres et donne lecture de la décision prise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix de la commission communale des marchés à procédure adaptée :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1 : Maçonnerie Pierre de Taille	SGRP	361 307, 03 €
Lot 2 : Couverture	Lot infructueux	
Lot 3 : Vitraux	MARTIN	63 225, 95 €
Lot 4 : Menuiserie	Lot infructueux	
Lot 5 : Protection foudre	BODET	10 817, 96 €

Il demande au maire de relancer la consultation pour les lots 2 et 4 et l'autorise à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

#### Rénovation de l'église : choix du CSPS

Monsieur le Maire rappelle la décision de rénover les toitures et façades de l'église. Il a lancé une consultation de la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des différents corps de métiers devant intervenir sur le chantier.

Il donne lecture des propositions reçues en mairie :

- Bureau Véritas : 5 940 €HT soit 7 128 €TTC
- Socotec : 7 260 €HT soit 8 712 €TTC
- Apave n'a pas donné suite à notre demande.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit la société Bureau Véritas pour assurer les missions de CSPS pendant le chantier de travaux de rénovation de l'église,

#### Accord définitif pour l'aliénation d'une portion de chemin rural sis Le Jard

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 janvier 2021 donnant un accord de principe à l'aliénation d'une portion de chemin sis Le Jard, riveraine des parcelles cadastrées AV 183 et AV 161.

Il rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 30 août 2021 au 13 septembre 2021 et donne lecture des conclusions de Monsieur le Commissaire-Enquêteur.

D'autre part, il indique que la procédure d'enquête publique pour les chemins ruraux a été modifiée et impose la parution d'une annonce légale dans deux journaux ainsi que le paiement d'honoraires au commissaire enquêteur agréé sur une liste préfectorale. Il donne lecture des frais engagés.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'aliénation du chemin rural aux riverains, fixe le prix de vente à 1,50 € le m<sup>2</sup>.

#### Convention de contrôle et d'entretien des points d'eau incendie (PEI)

Vu le code général des Collectivités et notamment son article R2225-4,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2018-06-20-001 du 20 juin 2018 portant règlement départemental de la défense contre l'incendie en Dordogne (RDDECI),

Considérant que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eaux des engins ou matériels de lutte contre l'incendie par l'intermédiaire de Points d'Eau Incendie (PEI) identifiés à cette fin sur le domaine public ou assimilé,

Considérant que le SDIS 24 ne procède plus aux vérifications techniques (débit et pression) des PEI, à moins que l'autorité compétente souhaite lui confier cette mission par convention,

Le maire donne lecture des deux projets de convention reçus :

- SDIS 24 : le SDIS 24 effectue les contrôles périodiques des PEI et/ou l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'incendie. Il précise que dans le cadre de ce contrat, la participation de la commune est fixée à 20 € par PEI pour le contrôle technique et 15 € par PEI pour le schéma communal. La commune ayant le choix de conventionner pour une mission ou les deux. Le SDIS 24 n'intervient pas dans l'entretien des PEI. Il s'agit uniquement de contrôles techniques qui ont lieu tous les deux ans.



- SUEZ : Ce prestataire s'engage à réaliser l'inventaire des puisards, bouches et poteaux d'incendie existants, le contrôle (débit, pression) et l'entretien des PEI. Un rapport annuel sera remis au maître d'ouvrage. Le coût annuel de cette prestation est de 110 €HT pour poteau incendie.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, décide de conventionner avec SUEZ pour le contrôle et l'entretien des PEI,

### Subventions 2021 aux associations

Monsieur le maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2021, il a été alloué une somme de 5 500 € aux subventions. Il propose au conseil municipal de procéder à sa répartition. Il est procédé à un vote individuel car lorsque les élus sont membres de l'association, ils quittent la salle et ne prennent part ni aux débats ni au vote. Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, décide la répartition ci-dessous :

Anciens Combattants du Fleix	200
Arc En Ciel (Ape)	300
As. PMG	400
Coopérative Scolaire de St Méard	700
Génération Mouvement de St Méard	200
Le Golf Montravel de St Méard	300
Les Rapid'eaux de St Méard	200
Lez'arts Cabarets de St Méard	500
Musique En Montravel de St Méard	500
Saint Mé...Arts Et Fêtes de St Méard	400
Société de Chasse de St Méard	200
SWAT (Protection Des Animaux) de St Méard	100
Croix Rouge St Antoine De Breuilh	100
Papillons Blancs de Bergerac	100
Restos Du Cœur de Périgueux	200
Fnaca de Vélines	100
France Alzheimer de Blagnac	100
Association Française des Sclérosés En Plaques	100
Secours Catholique de Périgueux	100

### Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif - exercice 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence pour être présenté aux assemblées délibérantes dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Monsieur Le Maire présente les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, relatifs à l'exercice 2020, approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 28/09/2021 et auxquels a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la Loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, prend acte de ce document.

### Modification des statuts de la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson

Vu les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT ;

Vu la délibération n° DE-2021-064 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson en date du 28/09/2021 ;

Vu la notification aux communes membres de la délibération susvisée, le 29/09/2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la modification des statuts de la Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson afin d'y intégrer la compétence pour la mise en place du dispositif France Services, mais également pour mettre à jour les libellés de certaines compétences

qui ont été modifiés par différentes lois, notamment la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, ainsi que la classification des groupes de compétences.

Il précise que les compétences optionnelles n'existent plus et que désormais les Communautés de Communes détiennent des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires, qui peuvent, ou non, être soumises à la définition d'un intérêt communautaire.

Monsieur le Maire donne lecture du projet des statuts modifiés.

Pour information, il donne lecture des annexes définissant l'intérêt communautaire complétant les statuts de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson qui ne font pas l'objet de vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de statuts proposé et annexé.

#### **Déplacement des PAV du bourg :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que conformément à la décision prise lors de la précédente séance, il a écrit au SMD3 pour demander le déplacement de Points d'Apports Volontaires (PAV) de la salle des fêtes et de la rue des écoles, sans coût pour la commune.

Par courrier en date du 24 septembre 2021, le syndicat départemental propose deux solutions :

- soit un déplacement des PAV aériens après la station d'épuration : coût pour la commune de 15.000 €TTC
- soit la suppression des PAV aériens de la rue des écoles et de la salle des fêtes et leur remplacement par des PAV semi-enterrés aux étangs communaux : coût pour la commune de 39 337,27 €TTC.

Le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il a repris contact avec le SMD3 pour réitérer la demande de déplacement sans coût pour la commune aux étangs communaux.

#### **Matériel salle des fêtes :**

Monsieur Paul Delhaye propose de remplacer le réfrigérateur défectueux du bar de la salle des fêtes par une vitrine à boissons. Il a commencé à regarder les prix (première estimation 690 €HT).

Par ailleurs, il a la possibilité de récupérer une échelle à plateaux pour le service à l'assiette lors des repas de la salle des fêtes.

#### **Recrutement de personnel communal :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Madame DREZEN Emeline a donné sa démission au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour reconversion professionnelle et que Monsieur BOYER Christian a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Il demande au conseil municipal pour la prochaine séance de réfléchir aux conditions de recrutement : 2 agents ou 1,5 agents ou 1 agent + 1 mission temporaire quand accroissement d'activité.....

Après le traditionnel tour de table, la séance est levée à 20h40.

-----

## **INFOS**

### **Vidéo protection**

Après autorisation de la Préfecture, 8 caméras ont été installées dans notre bourg (Carrefour Salle des Fêtes, Mairie, rue des Écoles). Ce dispositif de surveillance, sollicité par les services de gendarmerie, permettra à ces derniers de visionner les images en cas de besoin (délinquance, vols, incivilités, ...). Seuls les services de gendarmerie et les personnes habilitées ont accès aux images qui ne peuvent être conservées au delà de 30 jours.

### **Dates élections en 2022 :**

Présidentielles : 10 et 24 avril ;

Législatives : 12 et 19 juin.

Les dates limites d'inscriptions sur les listes électorales sont :

- le vendredi 4 mars 2022 pour les présidentielles ;
- le vendredi 6 mai « pour les législative.

## Collecte des Déchets / Redevance incitative

En raison de quelques dysfonctionnements persistants, sa mise en place est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. **Afin de réduire certaines nuisances (mauvaises odeurs, bruits avec le verre,..), les containers situés rue des Écoles et à la Salle des Fêtes vont être déplacés aux étangs communaux.** A la Salle des Fêtes, seront maintenus, si accord du SMD 3, les bacs réservés aux cartons et aux verres.

En dehors de quelques problèmes parfois d'ouverture de trappe, nous déplorons encore des incivilités trop nombreuses (sacs noirs au sol, bles de verre au pied du bac, dépôts d'objets relevant de la déchèterie, etc....). Il est rappelé que tout ménage doit avoir un badge permettant l'ouverture des bacs réservés aux ordures non recyclables.

### TRIER et composter les déchets :

Les déchets organiques ou bio déchets entièrement dégradables peuvent être composter, cela représente en moyenne 85 K° par habitant et par an. Avec le concours de la CDC, nous étudions la possibilité d'installer un composteur communal.

### RAPPEL :

La réglementation européenne, ainsi que la loi anti-gaspillage de 2020 qui en découle, rendent obligatoire le tri de l'ensemble des déchets pour toutes et tous : professionnels, collectivités et citoyens, en décembre 2023.

## Déchets verts

La circulaire du 18 novembre 2011 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts. Néanmoins, les préfets peuvent délivrer une dérogation pour le brûlage de ces déchets, en respectant certaines conditions ; c'est le cas pour la Dordogne.

RAPPEL : le brûlage de tous déchets verts est strictement interdit entre le 1<sup>er</sup> Mars et le 30 Septembre. En dehors de ces dates (du 1<sup>er</sup> octobre au 28 février), **un imprimé de demande de dérogation à l'interdiction de brûlage doit être déposé en Mairie, 48 heures avant la date choisie.**

## Grippe aviaire

La France est passée au niveau de risque élevé. Les mesures ci-dessous sont à mettre en place pour tout détenteur de volailles :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur la basse cour ;
- exercer une surveillance quotidienne des animaux ;
- protéger les stocks d'aliments des oiseaux sauvages ;
- éviter tous contacts entre les volailles et les oiseaux sauvages.

## Les toilettes publiques en centre Bourg, derrière la Halle.

Elles sont en fonction depuis cet été. Ce local est composé de 4 accès: handicapés, femmes, hommes et urinoirs

### • Appel à candidature

Un poste d'agent technique sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Cette emploi concerne la voirie, les espaces verts, l'entretien des bâtiments communaux, etc... Les candidatures, avec lettre de motivation, doivent être déposées à la mairie, avant le 15 janvier.



**Points sur les travaux à venir :** (certains projets ont pris du retard en raison de la crise sanitaire)

- **Église**

L'appel d'offres lancé en début d'été a permis de retenir les entreprises pour les lots suivants :

- lot 1 Maçonnerie/Pierre de taille;
- lot 3 Vitraux ;
- lot 5 Protection foudre.

Les lots 2 (couverture) et 4 (menuiserie) ont été déclaré infructueux et font parties d'un deuxième appel d'offre publié à l'automne. Les travaux devraient débuter en cours d'année 2022 et s'étendre sur 3 années.

*Un appel au bénévolat et également fait pour l'entretien de l'Église (2 à 3 heures par mois) Merci..*

- **Station d'épuration**

Notre station est une des plus anciennes de la CDC Montaigne/Montravel/Gurson. Sa mise en service en 1992, a une capacité de fonctionnement pour 380 personnes. Ne répondant plus aux normes actuelles, une nouvelle station devrait être construite, sous la compétence de la CDC, dans les années à venir.

- **Adressage**

L'avant dernière étape est terminée, avec le choix des noms des routes, voies et impasses desservant les habitations. Leurs dénominations anciennes ou parfois nouvelles, ont du tenir compte des directives de l'A.T.D. (Agence Technique Départementale) ou du choix des communes voisines, ayant déjà fait l'adressage, pour les routes limitrophes. La numérotation des habitations est également terminée.

La dernière étape (au cours du 1° semestre 2022) concernera la pose des nombreuses plaques de signalisations des routes et autres accès, ainsi que la remise des plaques numérotées correspondant à l'adresse de l'habitant.

Les frais afférents à ce dispositif (plaques de signalisation, poteaux, fixation, ... et N°) sont entièrement à la charge de la commune. La pose et l'entretien des N° seront à la charge de l'habitant.

L'Adressage a plusieurs objectifs :

- faciliter l'achèvement du courrier et des colis ;
- faciliter intervention des secours ;
- permettre la pose de la fibre optique dans les prochaines années.

- **Ecole**

Les travaux pour la mise aux normes des sanitaires et la création d'une salle d'activité sont en cours de chiffrage. La demande de permis de construire devrait ensuite suivre.

- **Aménagement du Bourg**

Une première rencontre avec l'architecte a eu lieu. Ce dernier après avoir réalisé les différents relevés avec les réseaux enfouis, nous proposera divers projets de travaux afin de répondre au maximum à nos souhaits (réduction de la vitesse, embellissement du bourg, sécurisation des piétons, places de parking, etc...). Pour cela, il sera nécessaire d'enlever la croix, qui, sera alors transférée dans le cimetière communal.

Ces travaux importants relèvent également de la compétence CDC. (voirie et aménagement).

## **Nos nouvelles entreprises**

**M.A.M** (Maison Assistante Maternelle) *Impasse du cimetière, bourg St Méard de Gurçon*

Les « cro-mignons », dont l'ouverture est prévue en début d'année 2022, pourront accueillir de 6 à 8 enfants, de 0 à 6 ans en péri-scolaire.

L'accueil et la prise en charge seront assurés par :

- Aurélie MIZZI, assistante maternelle depuis plusieurs années. Tél. 06 42 42 24 88.
- Cindy GIRON, « Tél. 06 30 29 85 32

**Ent. SARL FOURNEAU** (succession Giron). Artisan carreleur/mosaïste. Tél 06 86 53 50 44

Yohann Fourneau a succédé à Patrick Giron en février 2020. 2 ouvriers, 1 apprenti et le patron compose cette entreprise familiale qui recherche un autre ouvrier qualifié avec de l'expérience pour juillet 2022. Elle intervient sur un large secteur de Montpon, St Méard et également en Gironde.

### **BOULANGERIE**

Nathalie et Emmanuel Costantini ont remplacé Margot et Romain le 13 mars 2021.

Notre boulanger (Emmanuel) qui a exercé auparavant 10 ans à Montréal, ainsi que de nombreuses années dans le sud de la France (Provence), utilise des matières premières de proximité et sans recours aux surgelés, d'où parfois des produits épuisés en cours de journée. Il travaille seul et privilégie la qualité à la quantité, d'où la nécessité de passer commande à l'avance.

Des projets à venir sont en réflexion :

- salon de thé ;
- développement de la partie chocolaterie, ainsi que faire découvrir d'autres spécialités provenant du parcours professionnel du boulanger. Pour ces projets, un espace supplémentaire serait nécessaire.

La boulangerie est fermée le mercredi, les autres jours les horaires sont :

- lundi, mardi, vendredi : 7 h à 17 h 30 ;
- jeudi : 7 h à 16 h ;
- samedi : 7 h à 14 h ;
- dimanche : 7 h 30 à 12 h 30

Tél. 05 53 81 38 98

### **CNP DÉCAPAGE**

CNP décape est situé à St Méard de Gurçon, au lieu dit Les Places. Mr Clerc-Noël décape par aérogommage différents types de métaux, des radiateurs au portail, du bois, pierre, béton, plastiques e matériaux composite.

L'aérogommage est un procédé de traitement de surface en lien avec le sablage et consiste à projeter un abrasif pour décaper ou nettoyer une surface.

Vous pouvez également y amener vos objets pour réparation et traitement (anti rouille et peinture. N'hésitez pas à contacter Mr Clerc-Noël au 06 23 82 53 18 pour prendre rendez-vous. [www.cnp-decapage.fr](http://www.cnp-decapage.fr)

### **DAVET Gilles podologue**

Cette année a été également marquée par l'installation de Mr DAVET Gilles, podologue au Pôle de Santé de notre commune. Il occupe son cabinet depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et il est joignable au 06 16 56 18 05 du lundi au vendredi de 8 h à 19 h 30 et le samedi de 8 h à 12 h. Accès via l'escalier à l'extérieur ou l'ascenseur à l'intérieur.

## L'ATELIER DE C

Charlène Robin était architecte à Bordeaux, puis a décidé de tout quitter pour s'installer dans sa maison secondaire devenue principale à St Méard de Gurçon en mars 2021. C'est à cette date là que l'atelier de c a vu le jour.

L'atelier, c'est la fabrication de bijoux, panières et autres accessoires, disponibles à la vente sur les marchés artisanaux à thème, mais également sur sa boutique en ligne. Bonne nouvelle, il est possible de venir récupérer ses achats directement à son domicile, afin d'économiser les frais de livraison et nous avons également un code promotionnel pour vous : DORDOGNE, valable sur le site internet à partir de 40 € d'achats et donnant le droit à 10 % de remise.

L'atelier de c propose également des ateliers d'initiation à l'architecture pour les enfants de 5 à 15 ans, selon plusieurs formules proposées. Pour tout les ateliers proposés, les enfants pourront repartir avec leur création.

N'hésitez pas à visiter son site internet : [www.latelierdec.com](http://www.latelierdec.com) ou sur Facebook (L'atelier de C) et instagram ( @laelierdec24). Celui-ci occupe son cabinet depuis le 1° juillet 2021 et il est joignable au 06 16 56 18 05 du lundi au vendredi de 8 h à 19 h 30 et le samedi de 8 h à 12 h .(Accès via l'escalier extérieur ou l'ascenseur à l'intérieur.

## Entreprise LSL GRANULATS

Transport et livraison de tout granulats, jusqu'à 9 tonnes par voyage (5 à 6 m3), sans limite de distance. Granulats de types calcaires, alluvionnaire ou diorite . Tél. 06 76 42 14 09

## Ferme Lombricole TALOSSA

Prenez soin de votre potager, vos fleurs, vos cultures, avec un terreau fertilisant naturel : **le lombricompost TERXTRA**. Fruit de la digestion de fumier de cheval par des vers de terre, c'est un produit riche en humus, en micro-organismes et en nutriments.

L'entreprise crée par Florent MURAT propose son lombricompost en vente directe au Centre Équestre de St Méard.

[contact@talossa.fr](mailto:contact@talossa.fr)

Tél. 06 81 17 63 63

## Entreprise K-ELEC

Diplômé artisan électricien du bâtiment Tél 06 32 10 58 66

Mon entreprise est en activité depuis le 29 juin 2021 et intervient dans l'installation, la rénovation et le dépannage de vos réseaux électriques et de communications.

## Ah La PIZZA

Venez découvrir nos pizzas. Elles sont cuites aux four à bois pour un gout authentique, la pâte à pizza est faite maison et travaillée à la main. Tous nos produits sont frais, de qualité, classés A.O.P ou L.G.P.

Nos pizzas sont à emporter et à la belle saison notre parc privatif arboré et ombragé est à votre disposition pour déguster nos pizzas accompagnées de boissons fraîches.

Une ambiance musicale et des soirées à thèmes (karaoké, concerts, diffusion de matchs sportifs, soirée dansante. Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Google : ah la pizza

Tél. 06 52 50 99 28

**Ouvert du mardi au dimanche de 18h00 à 21h00 et à la belle saison de 18h00 à 22h00**



## **POISSONNERIE (nouveau)**

Depuis début novembre, la poissonnerie « L'Océan Foyen » est présente sur le marché du mardi matin et vous propose poissons et crustacés. Pour commande tél. 06 81 88 19 69.

**DIAZ HAIR** Coiffeuse à domicile du lundi au samedi : 8h/20h      Tél 07 83 04 41 43

-----

***Dans notre environnement rural, nous devons soutenir nos commerçants, artisans, professions libérales etc. qui sont des services de proximité et indispensable à la vie de notre commune***

La liste complète des commerçants, artisans, professions libérales, et autres services peut être consultée sur le site de la mairie.(stmeardegurçon.fr)

## **MOTS des ASSOCIATIONS**

### **Chorale**

Notre chorale, Musique en Pays de Gurson, a pu reprendre ses répétitions le 6 octobre, après 18 mois d'interruption forcée et dans des conditions très strictes (passe sanitaire et distanciation).

Aucun concert n'est envisagé pour l'instant (hélas !).

Le président, Jean Pierre JOYEUX

### **Lez'Arts Cabaret**

La compagnie lez'arts cabaret se présentera lors d'un repas/spectacle le 29 et 30 janvier 2022 en co-organisation avec st mé...arts et fêtes.

Nous serons, également, sur la scène du marché gourmand de St Méard de Gurçon, le samedi 6 aout .

### **Club des Rapid'eaux**

Notre association a , pour la deuxième année consécutive et en raison des mesures sanitaires, modifié ou supprimé les manifestations habituelles.

Néanmoins, nous avons pu programmer, les FLORALIES, mais sans le Vide Grenier ni le Marché Artisanal, et avec la suppression de la restauration sur place (par nos commerçants), ainsi que la buvette.

Nous espérons, pour 2022, proposer une 21 édition complète de ce rendez- vous annuel du 1° MAI, cette année un dimanche .

Toujours en mai, nous avons prévu, en partenariat avec S Mé...Arts et Fêtes, d'organiser une randonnée gourmande au sein du vignoble de Montravel. La date pourrait en être le dimanche 22 mai.

***Nous vous souhaitons de Bonnes Fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2022.***

La présidente, Josette BONNAMY

## FESTIVAL MUSIQUES EN MONTRAVEL

**Nous avons pu célébrer en 2021 la toute première édition du festival Musiques en Montravel !** Une équipe de bénévoles a œuvré toute l'année à l'organisation de cet évènement, pour que la musique classique vienne dans notre village.

Le samedi 17 juillet 2021 s'est donc tenue la première édition du festival Musiques en Montravel en l'église de Saint Méard de Gurçon. La soirée s'est déroulée en 3 temps :

- une dégustation des vins, en partenariat avec les Vignerons de Montravel, sur le parvis de l'église;
- un concert, donné par Hélène Richaud (violoncelle et soprano), Armance Quéro (marraine et violoncelliste) et Mathys Lagier (ténor);
- un second temps de dégustation après le concert.

C'est à une ovation debout qu'ont eu droit Armance Quéro (violoncelle), Hélène Richaud (violoncelle et soprano) et Mathys Lagier (ténor) à la fin de leur concert dans le cadre du 1er festival de Musiques en Montravel.

Les presque 200 spectateurs présents ont été transportés par la prestation des trois artistes et après de nombreux rappels ont largement échangé avec eux sur le parvis de l'Église, désirant prolonger, dans la douceur du soir, ce moment magique.

### Vers une deuxième édition du festival

Motivée par la réussite de cette première soirée, toute l'équipe de l'association s'investit d'ores et déjà à **la prochaine édition du festival, qui se tiendra les 15 et 16 juillet 2022.**

Les objectifs pour cette deuxième année d'existence sont :

- de développer davantage encore le rendez-vous musical proposé en juillet 2022 à Saint-Méard-de-Gurçon : étoffer la programmation artistique, donner plus de concerts ;
- de renforcer le lien de partenariat avec les Vignerons du Montravel ;
- d'inviter de nouveaux artistes à venir se produire à St-Méard ;
- et, pour cela, faire appel à de nouveaux bénévoles pour participer à l'organisation du festival.

Le succès de ce premier festival revient aussi à la Mairie de Saint-Méard-de-Gurçon. Sans le soutien de Monsieur le Maire et de son conseil municipal, nous n'aurions pu avoir autant d'ambitions artistiques. Nous espérons sincèrement que Musiques en Montravel puisse contribuer au rayonnement culturel de St Méard et produire des retombées favorables pour le village.

## ST Mé...Arts et Fêtes

Face à la crise sanitaire, de nombreuses festivités ont dû être annulées lors de cette année 2021.

Par chance, nous avons pu maintenir le marché gourmand de juillet, pour le plus grand bonheur de tous de pouvoir enfin se retrouver, tout cela sans oublier les gestes barrières et la règlementation en vigueur.

La veillée de Noël est maintenue au vendredi 17 décembre prochain, où nous espérons pouvoir nous réunir dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Pour 2022, nous prévoyons de vous divertir avec un repas/cabaret, les marchés gourmands de l'été, et pourquoi pas un marché de Noël réunissant toutes les associations de la commune !!!

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles.

A bientôt !!

## **Société de Chasse**    Le mot des chasseurs

En cette fin 2021, nous sommes dans la continuité des saisons précédentes. Le petit gibier est peu présent, hormis un sursaut pour le lièvre, et le grand gibier confirme des effectifs abondants. A ce titre, nous maintenons nos efforts pour surtout ne pas laisser monter les populations de sangliers, afin de protéger les cultures de nos agriculteurs.

En cette période préélectorale, notre passion est humiliée et dénigrée par une médiatisation honteuse et uniquement à charge. Nous devons rappeler à nos concitoyens qu'en 50 ans, les accidents de chasse ont été divisés par 8 à minima, avec dans le même temps une multiplication par 15 des tableaux de grand gibier. Une des principales consignes de sécurité avant toute battue est de **RESPECTER LES AURES USAGERS DE LA NATURE ET D'ÊTRE COURTOIS ENVERS EUX**. La chasse reste 200 fois moins mortelle que la baignade et les loisirs en montagne. Pour lever les doutes sur ce partage de la nature, nous invitons toute personne désireuse à participer à une de nos journées. Régulièrement des accompagnants non chasseurs viennent vivre et partager nos actions cynégétiques.

***Les chasseurs de ST MÉARD vous souhaitent une très bonne année 2022***

## **Section Théâtre**

Nous avons repris les répétitions et pensons jouer la pièce de Laurent Reuquier (grosses chaleurs) au mois d'avril.

Nous serons très heureux de vous retrouver après cette longue absence.

**Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes.**

Brigitte CARRIER

## **Généralions Mouvement** (Ainés Ruraux)

Après plus d'une année en sommeil, nous reprenons petit à petit nos activités habituelles ; le mardi la marche et le jeudi jeux de société.

Pour 2022, nous avons prévu quelques sorties, voyages et repas trimestriels au sein du club.

Notre Assemblée Générale est fixée au **Mardi 25 janvier 2022 de 10h 30 à 12h**. Nous vous invitons ami (e)s retraité (e)s à y assister pour faire connaissance avec notre association et à l'ensemble de nos activités.

Si vous avez d'autres idées ou projets, venez les partager avec nous, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

**Bonnes fêtes à tous et toutes**    La présidente, Huguette LÉMONIE (tél. 06 86 78 56 00)

## **École**

L'école, labellisée E3D, s'est engagée dans une démarche d'éducation au développement durable afin d'amener nos élèves à réfléchir sur le lien entre la santé et l'environnement.

Des projets ont vu le jour l'année passée (réalisation d'un potager pédagogique, poulailler, compost) et vont continuer à se développer avec la collaboration de toute la communauté éducative.

Audrey HASS, directrice de l'école de St Méard

## **S.W.A.T.** (protection des animaux)

SWAT est un groupe de personnes, animées par la même vision, dont le but est de récolter des fonds pour le bien-être des petits animaux et pour des associations de sauvetage et d'adoption dans le Sud Ouest de la France. Nous travaillons avec des petites organisations qui œuvrent sans relâche pour le bien-être de leurs animaux et qui ont peu de temps pour organiser des collectes de fonds.

Depuis sa création, SWAT de St Méard de Gurçon, organise chaque année une journée à la Salle des Fêtes, réservée à la collecte de fonds. (vente de petits articles divers, boissons, gâteaux, mini vide-grenier,.....)

Visitez notre groupe Facebook ou notre site internet : [www.swatfundraising.fr](http://www.swatfundraising.fr) pour en apprendre plus sur notre action.

GRIMECatherine Tél. 05 53 81 66 83

## **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022**

- Samedi 29  
Dimanche 30 janvier      REPAS CABARET      St Mé...Arts et Fêtes
- Samedi 23 avril      THÉÂTRE      Foyer Laïque
- Samedi 30 avril      THÉÂTRE      Foyer Laïque
- Dimanche 1<sup>o</sup> mai FLORALIES, Vide Grenier, Marché A.      Club des Rapid'eaux
- Dimanche 22 mai      RANDO Gourmande      Club des Rapid'eaux  
St Mé...Arts et Fêtes
- Samedi 9 juillet      MARCHÉ NOCTURNE      St Mé...Arts et Fêtes
- Vendredi 15 juillet
- Samedi 16 juillet      CONCERT      Musique en Montravel
- Samedi 6 aout      MARCHÉ NOCTURNE      St Mé...Arts et Fêtes

***Nous espérons pouvoir programmer à nouveau la Journée citoyenne en 2022, après 2 années d'absence.***

Ce calendrier peut évoluer en cours d'année avec de nouvelles manifestations organisées par nos assos (liste jointe).

Nos bulletins municipaux se veulent d'être, en complément des panneaux d'affichage et du site de la mairie, un trait d'union et de liaison entre l'équipe municipale et les habitants de la commune.

INFORMER, ce doit être une des motivations prédominantes d'un élu, d'un responsable d'association ou de tout autre animateur de la vie locale.



LISTE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MEARD DE GURÇON

<b>ARC EN CIEL (APE)</b>	<b>Mme SAUTRON Marie</b> -06.31.18.79.82 ou <a href="mailto:gay.marie0540@orange.fr">gay.marie0540@orange.fr</a> Le Grand Chaudeau 24700 St Géraud de Corps - page facebook : Arc en Ciel - APE Saint-Méard Fougueyrolles
<b>AMICALE DES POMPIERS</b>  Chef de Centre	<b>Mr Cédric BOURQUIN</b> Tél 06.17.87.57.45 <a href="mailto:bourquindric@gmail.com">bourquindric@gmail.com</a> Les Joinies 24610 SAINT MEARD DE GURÇON - <b>Mr SALIEN Stéphane</b> Tél 05.53.80.51.27 <a href="mailto:salien.stephane@sdis24.fr">salien.stephane@sdis24.fr</a> Jolibois 24610 SAINT MEARD DE GURÇON
<b>A.S. PAYS MONTAIGNE ET GURSON (foot)</b>  Correspondant local	<b>Mr PRADEAU Xavier</b> Président <a href="mailto:547583@lfaquitaine.fr">547583@lfaquitaine.fr</a> 60 rue Bondieu 24230 ST ANTOINE DE B <b>Mr CHRISTOFLOUR Serge</b> Tél 06.77.97.52.05 <a href="mailto:serge.christoflour@laposte.net">serge.christoflour@laposte.net</a>
<b>L'ESPACE ENTRE 24 (TAÏ CHI)</b>	<b>Mme BIASOTTO Sybille</b> Tél 07-61-48-78-88 <a href="mailto:l'espace.entre24@gmail.com">l'espace.entre24@gmail.com</a> 126 rue de la forge 24610 SAINT MEARD DE GURCON
<b>FOOT LOISIR</b>	<b>Mr COSTELLA Jérémy</b> - Tél : 06-08-87-84-09 <a href="mailto:costellajeremy@sfr.fr">costellajeremy@sfr.fr</a> La Peyre Plantade 24610 SAINT MEARD DE GURÇON
<b>GENERATION MOUVEMENT</b>  (les Aînés ruraux)	<b>Mme LEMONIE Huguette</b> Tél 09-61-33-29-31 <a href="mailto:huguette.lemonie@orange.fr">huguette.lemonie@orange.fr</a> 130 impasse Bellevue 24610 ST MEARD DE GURCON
<b>GYM - PILATES</b>	<b>Mme LE GLATIN Sarah</b> - Tél : 09-50-37-13-73 35 rue de l'école 24610 ST MEARD DE GURCON
<b>LES EPICURIENS DE LA VALLEE DE LA LIDOIRE ET DE L'ESTROP</b>	<b>Mme MURAT Marylène</b> Tél 05 47 19 15 65 <a href="mailto:joeletmarylene.murat@sfr.fr">joeletmarylene.murat@sfr.fr</a> Les Fonds 24610 SAINT MEARD DE GURÇON
<b>LES RAPID'EAUX (marche et course)</b>	<b>Mme BONNAMY Josette</b> Tel 05.53.82.47.66 <a href="mailto:club.rapideaux@orange.fr">club.rapideaux@orange.fr</a> Le Billat 24610 ST MEARD DE GURCON
<b>LEZ'ARTS CABARETS</b>	<b>Mr TREPIGNY Willam</b> Tél : 06.03.85.06.45 <a href="mailto:lezartsquicourent@gmail.com">lezartsquicourent@gmail.com</a> Le Brandeau 24610 SAINT MEARD DE GURCON
<b>SAINT MÉ...ARTS ET FETES</b>  (comité des fêtes)	<b>Mme CHARLESWORTH Helen</b> Tél 05.53.82.91.42 <a href="mailto:helen@leggett.fr">helen@leggett.fr</a> 221 rue de Montpon 24610 SAINT MEARD DE GURÇON
<b>SOCIETE DE CHASSE</b>	<b>Mr PLANCHAT Régis</b> Tél 06 75 21 65 23 <a href="mailto:regisplanchat@wanadoo.fr">regisplanchat@wanadoo.fr</a> 15 chemin du Chiquey 33470 LE TEICH
<b>THEATRE (ADULTES)</b>	<b>Mme CARRIER Brigitte</b> Tél 05.53.82.49.24 <a href="mailto:carrierbrigitte@yahoo.fr">carrierbrigitte@yahoo.fr</a> Lavaure 24610 ST MEARD DE G
<b>VOX VIVACE (chorale)</b>	<b>Mr JOYEUX Jean-Pierre</b> Tél 05-53-61-16-06 <a href="mailto:jean-pierre.joyeux@wanadoo.fr">jean-pierre.joyeux@wanadoo.fr</a> Les Grimards 24230 MONTAZEAU -
<b>CROC EN DANSE 24</b>  (danse de salon)	<b>M. SANTENERO Pierre</b> Tél 06.87.84.62.20 Laulerie 24610 ST MEARD DE GURCON <a href="mailto:crocendanse@gmail.com">crocendanse@gmail.com</a> <a href="mailto:pierre.santenero@wanadoo.fr">pierre.santenero@wanadoo.fr</a>
<b>LE GOLF MONTRAVEL</b>	<b>M. DEFFARGES Jean-François</b> Tél 06.87.82.00.41 Le Cluzeau (golf) 24610 SAINT MEARD DE GURCON <a href="mailto:moulincaresse.chai@orange.fr">moulincaresse.chai@orange.fr</a> ou <a href="mailto:gael.chimbaud@wanadoo.fr">gael.chimbaud@wanadoo.fr</a>
<b>MUSIQUE EN MONTRAVEL</b>	<b>Madeline Davet Lagier</b> - Tél : 06.22.43.40.33 Le Raz 24610 ST MEARD DE GURCON <a href="mailto:musiquesenmontravel@gmail.com">musiquesenmontravel@gmail.com</a>
<b>SWAT (protection des animaux)</b>	<b>Mme GRIME Catherine</b> Tél 05 53 81 66 83 Barradis 24610 ST MEARD DE GURCON <a href="mailto:michael.grime@orange.fr">michael.grime@orange.fr</a>

**Le recensement de la population initialement prévu en 2021 aura lieu sur Saint Méard de Gurçon du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.**

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

**Votre participation est essentielle.** Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

### Le recensement comment ça marche ?

**Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier 2022 sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

**Vos codes confidentiels de connexion vous seront remis début janvier par votre agent recenseur.**

Si vous ne disposez pas d'accès à internet, vous pourrez :

- soit venir en mairie utiliser l'ordinateur mis à disposition
- soit utiliser des questionnaires papier.

**Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Les agents recenseurs (Madame Biasin et Monsieur Monnier) sont tenus au secret professionnel et munis d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

#### Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022 – Arrêté en date du 2 décembre 2018.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses seront conservées jusqu'au 31 décembre de l'année de l'enquête. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données identifiantes (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Les données d'identification seront conservées par le service producteur jusqu'au 31 décembre de l'année de l'enquête.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la direction régionale de l'Insee dont dépend la personne concernée et dont l'adresse figure sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr). Le délégué à la protection des données pour cette opération est le Délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers que vous pouvez contacter à l'adresse : Délégation aux Systèmes d'Information – 139, rue de Bercy Télédéc 322 – 75572 PARIS Cedex 12. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Imprimé  
n°40



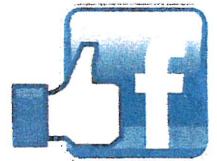
# St Méard communique !

Un site très complet en ligne depuis 1 an. Vous y trouverez toutes les informations publiques : les comptes rendus de réunions, les évènements à venir, la liste des professionnels installés sur la commune, des associations, des liens et pdf utiles au quotidien, menu de la cantine, inscription école etc...

## stmearddegurçon.fr

\*\*\*\*\*

Sa page **Facebook** : Mairie de Saint Méard de Gurçon



\*\*\*\*\*

Via **Panneau Pocket** sur votre smartphone :



### PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les évènements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche ou que vous soyez, quand vous le souhaitez.



### SIMPLE ET GRATUIT

Testez-le vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play



SINON, FLASHEZ-NOUS !

